

7 septembre 2011

Métropole Prévention Déchets 2010-2014 : le Syctom passe à la vitesse supérieure

La commission d'appel d'offres du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, a attribué aujourd'hui, mercredi 7 septembre 2011, deux marchés importants pour la mise en œuvre du plan Métropole Prévention Déchets 2010-2014. Ce plan a été adopté par le comité syndical du Syctom le 20 décembre 2010, au terme d'une année d'échanges avec les collectivités adhérentes et de large concertation avec nos partenaires associatifs, économiques et institutionnels.

« Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase de notre engagement pour la réduction des déchets. Nous ne nous substituons pas aux acteurs de proximité que sont les communes et leurs groupements, au contraire : nous les aidons à renforcer leurs propres actions. C'est, dans notre domaine de compétence, le plus efficace pour diminuer les déchets », a déclaré François Dagnaud, Président du Syctom, à l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres.

Le premier marché, d'un montant maximum de 450 000€, permettra d'accompagner les communes adhérentes du Syctom dans la mise en place de leurs programmes locaux de prévention (PLP) : de la mise en place d'un diagnostic jusqu'à la phase d'évaluation, en passant par la mise en œuvre d'actions concrètes de prévention des déchets, le Syctom mettra à leur disposition des crédits de journées d'assistance spécialisée dans le domaine de la prévention. Il répondra ainsi à l'attente fortement exprimée par les communes, lors de la concertation préalable à la mise en place du plan Métropole Prévention Déchets 2010-2014, pour une assistance de proximité.

Le second marché, d'un montant de près de 1,7 M d'euros, traduit l'objectif d'implanter 50 000 composteurs sur le territoire du Syctom. Pour cela, le Syctom signera une convention avec les collectivités qui souhaitent s'engager dans la promotion du compostage. Il accompagnera ces collectivités dans la définition des lieux d'implantation et dans la formation des usagers à l'utilisation des composteurs. Le Syctom fournira également les équipements, notamment les composteurs, adaptés aux situations locales.

A ce jour, plus de 90% des collectivités adhérentes du Syctom sont déjà engagées dans un programme local de prévention. L'objectif de Métropole Prévention Déchets 2010-2014 que 100% du territoire du Syctom soit couvert par des PLP est donc en passe d'être atteint bien avant 2014.

Contact : Véronique Menseau, directrice de la communication – Tél. 01 40 13 17 86 – menseau@syctom-paris.fr